

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0642**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de l'immeuble situé 1 rue Viret

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Présidente : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0642**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de l'immeuble situé 1 rue Viret**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par arrêté n° 2019-07-23-R-0548 du 23 juillet 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 1 rue Viret à Villeurbanne, pour un montant de 435 000 € -bien cédé libre de toute location ou occupation-, propriété de monsieur et madame Jean-Claude Thuaire.

Ce bien est acquis, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, dans le but de réaliser un projet à vocation principale d'habitat et de remembrer le secteur.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 qui prévoit notamment d'accompagner le développement de l'offre nouvelle à Villeurbanne par une offre de logement social ou une offre en logement intermédiaire ou en accession sociale.

II - Désignation du bien acquis

Il s'agit :

- d'un immeuble en R+1, comprenant 7 garages en rez-de-chaussée et 6 chambres à l'étage (avec 2 WC sur palier) d'une surface utile totale d'environ 90 m²,
- de 2 bâtiments d'un seul niveau comprenant 3 garages (bâtiment côté nord) et 4 garages (bâtiment côté sud),
- ainsi que de la parcelle de terrain de 406 m², cadastrée BC 59, sur laquelle sont édifiées ces constructions.

III - Conditions de l'acquisition

Monsieur et madame Jean-Claude Thuaire se sont rapprochés de la Métropole afin de faire part de leurs difficultés rencontrées dans le cadre de la libération du bien. Il apparaît, en effet, qu'à ce jour, les chambres n° 3 et 4 restent occupées.

Ainsi, aux termes du protocole d'accord qui a été établi, la Métropole acquerrait ledit bien, cédé partiellement occupé, pour un montant de 415 000 € au lieu du prix de 435 000 € indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et accepté par la Métropole dans l'arrêté de préemption susvisé ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 30 mars 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 415 000 €, de l'immeuble -partiellement occupé- situé 1 rue Viret à Villeurbanne, édifié sur la parcelle cadastrée BC 59, appartenant à monsieur et madame Jean-Claude Thuair, en vue d'une cession à l'OPH Est Métropole habitat, dans le cadre d'un projet de logements sociaux.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP14O7868.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - comptes 2111 et 21321 - fonction 552, pour un montant de 415 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 6 350 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.